



Association Fédérative Francophone des Organismes
de Psychothérapie relationnelle et de Psychanalyse

www.affop.org - contact@affop.org

PROCESSUS D’AFFILIATION

INFORMATIONS - MODALITES

Vous souhaitez demander l’adhésion de votre organisme à l’Affop.

Composition de votre dossier qui doit être envoyé par courrier électronique à contact@affop.org.

1. Le bulletin de demande d’adhésion, ci-joint, rempli ;
2. Un document attestant de la constitution de votre organisme ;
3. Les documents de base (brochure d’info etc.) par lesquels vous présentez votre organisme au public et tout autre document que vous pourriez souhaiter nous adresser afin de nous permettre de mieux vous connaître ;
4. Votre code de déontologie ;
5. La confirmation de l’accord de votre organisme avec les statuts de l’Affop et ses principes fondateurs. Ceux-ci reprennent et complètent les termes de la Déclaration de Strasbourg sur la Psychothérapie et se résument ainsi :
 - La formation spécifique des psychothérapeutes relationnels se fonde sur les cinq critères suivants :
 - Une psychothérapie personnelle ou une psychanalyse approfondie du futur praticien ;
 - Une formation théorique et pratique de haut niveau ;
 - Une supervision systématique de la pratique professionnelle ;
 - Une reconnaissance de la qualification professionnelle par des pairs ;
 - L’adhésion à un code de déontologie.
6. Un chèque de 140,00 euros à l’ordre de l’Affop, pour frais d’examen de dossier.

Votre dossier ainsi constitué sera examiné par la Commission d’Affiliation et d’Agrément. Si besoin nous vous contacterons pour de plus amples renseignements ou afin de vous proposer une rencontre.

Votre demande sera ensuite soumise à l’approbation du conseil d’administration (celui-

ci se réunit tous les deux mois environ).

Nous vous informerons de sa décision.

Si celle-ci est positive, vous aurez à vous acquitter, en fonction de votre collègue de référence, de votre cotisation annuelle selon le tarif suivant :

➤ Syndicats :	1220,00 euros
➤ Organismes de formation :	610,00 euros
➤ Sociétés savantes :	610,00 euros
➤ Groupements de praticiens :	610,00 euros

Une réduction de cotisation peut être demandée par les organismes qui ont peu d'adhérents.

Votre organisme sera alors qualifié d'organisme affilié à l'Affop.

Attention !

Pour nous joindre et afin que votre demande ou votre réponse soit traitée dans les meilleurs délais merci de respecter les coordonnées mentionnées ci-après :

Tout **courrier électronique** concernant ce dossier doit impérativement être adressé à contact@affop.org

Contact téléphonique : 04 94 31 62 88 à partir de 14h

Courriel : contact@affop.org